

stats infos

division de l'évaluation et de la prospective

À la rentrée 2021, 6,3 % des élèves du premier degré et 7,2 % des collégiens ou des lycéens de seconde, résidants et scolarisés dans l'académie d'Orléans-tours à la rentrée 2020, changent de commune de résidence entre les rentrées 2020 et 2021.

La mobilité résidentielle augmente sur ces trois dernières années en particulier dans le second degré (+1,4 point).

Elle s'intensifie au début de chaque grande étape de la scolarité : à l'entrée au CP, en 6ème et en 2nde.

Les élèves issus de milieux sociaux plus défavorisés sont les plus mobiles.

La mobilité est principalement de proximité : les trois quarts des écoliers et près de huit collégiens ou lycéens de seconde sur dix, qui changent de commune, restent dans l'académie.

L'étude des mobilités selon la commune de départ et d'arrivée montre que le solde des entrées et des sorties de l'académie s'équilibre et qu'il est depuis deux ans positif (11 élèves arrivants pour 10 élèves partants).

La mobilité résidentielle est plus importante en Eure-et-Loir, puis dans le Cher et l'Indre pour le 1er degré et dans le Loir-et-Cher pour le 2nd degré. Enfin, elle est plus fréquente dans les aires d'éducation limitrophes aux autres régions (Chinon, Montargis et Saint-Amand-Montrond) et dans l'aire de Châteaudun.

Hausse des mobilités résidentielles dans l'académie d'Orléans-tours depuis ces trois dernières années

À la rentrée 2020, 6,3 % des écoliers et 7,2 % des collégiens (hors SEGPA) ou lycéens de seconde, résidants et scolarisés dans l'académie d'Orléans-Tours, ont connu une mobilité résidentielle¹ à la rentrée 2021, c'est-à-dire qu'ils ont changé de commune de résidence entre ces deux années scolaires [Figure 1].

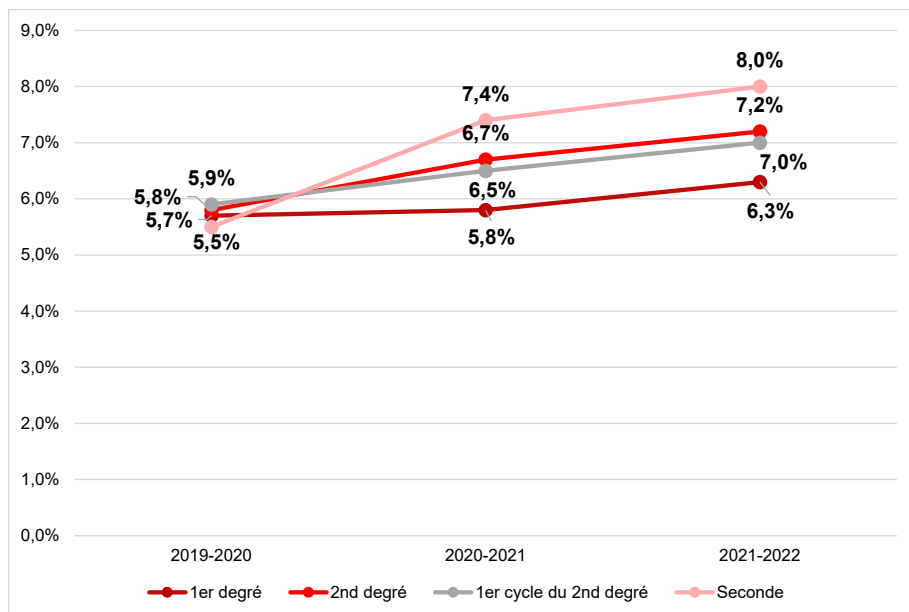
Ces taux de mobilité académiques sont légèrement supérieurs aux taux nationaux (6,0 % dans le 1er degré et 6,8 % dans le 2nd degré - soit respectivement +0,3 et +0,4 point).

Une mobilité en hausse depuis ces trois dernières années

Comme au niveau national, la mobilité résidentielle est moins fréquente dans le 1er degré (6,3 %) qu'au collège (7,0 %) et au niveau seconde (8,0 %).

Entre 2019 et 2021, le taux de mobilité a progressé de 0,6 point dans le premier degré et de 1,4 point dans le second degré (collège hors SEGPA + 2nde), soit des hausses similaires à celles enregistrées en France [Figure 1].

Figure 1. Evolution du taux de mobilité résidentielle dans l'académie d'Orléans-Tours (%)



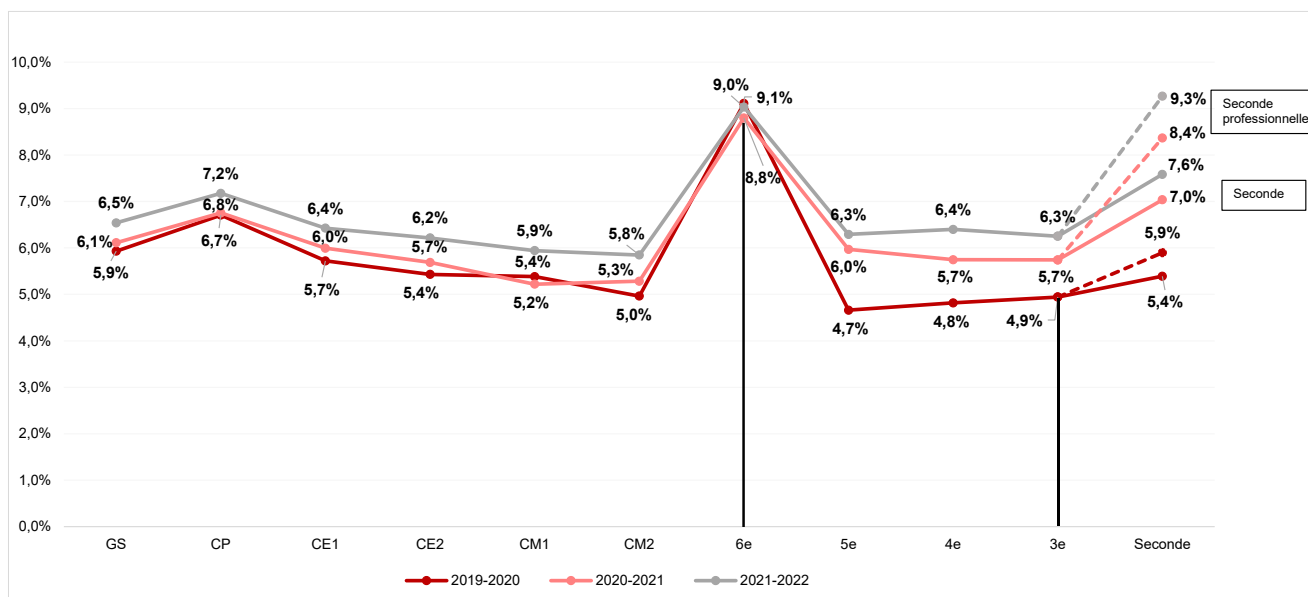
Lecture : 79,3 % de l'ensemble des élèves de sixième de l'académie ont une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en français.

Champ : Académie, Public + Privé sous contrat.

Source : évaluation exhaustive de début de sixième, septembre 2021, MENJS-DEPP.

¹ : dans cette étude, les mobilités infra communales ne sont pas prises en compte. Par ailleurs, les élèves non scolarisés dans l'académie sont également exclus du champ de l'étude (ils ne représentent que très peu d'élèves : 0,5 % dans le 1er degré et 1,4 % dans le second degré - 1er cycle + seconde).

Figure 2. Mobilité résidentielle des élèves du 1er degré, des élèves du 1er cycle du 2nd degré et en seconde par niveau (%)



Lecture : à la rentrée 2021, 7,2 % des élèves de CP et 9 % des élèves de 6ème, résidants et scolarisés dans l'académie d'Orléans-Tours à la rentrée 2020, ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente. Ces taux sont égaux respectivement à 6,8 % et 8,8 % à la rentrée 2020.

Champ : Élèves inscrits dans le 1er degré en grande section ou en élémentaire, en formation en collège (hors SEGPA) ou en Seconde France entière, secteurs public et privé sous contrat dans des établissements sous tutelle du MENJS.

Source : MENJS-DEPP - Rectorat -DEP.

Dans le premier degré, cette augmentation a été surtout significative entre les rentrées 2020 et 2021 (+0,5 point) alors que dans le second degré, elle a été plus importante entre 2019 et 2020 (+0,9 point puis +0,5 point entre 2020 et 2021).

La mobilité s'intensifie au début de chaque grande étape de la scolarité

La mobilité résidentielle est plus fréquente en début de cycle (en CP 7,2 %, à l'entrée au collège 9,0 % et en seconde 8,0 %). Certains parents, à l'occasion de chaque grande étape de la scolarité de leurs enfants, souhaitent se rapprocher géographiquement de l'école ou de l'établissement de secteur ou optent pour des stratégies d'évitement scolaire. En outre, pour la classe de seconde, l'orientation vers une formation professionnelle sélective ou spécifique tend également à faire augmenter le taux de mobilité : il atteint ainsi 9,3 % en seconde professionnelle et 7,6 % en seconde générale et technologique [Figure 2].

Dans les autres classes du premier degré, le taux de mobilité avoisine 6,0 % et décroît légèrement avec l'élévation du niveau (de 6,4 % en CE1 à 5,8 % en CM2). En

premier cycle, le taux de mobilité baisse nettement en 5ème et demeure stable jusqu'en 3ème autour de 6,0 % également [Figure 2].

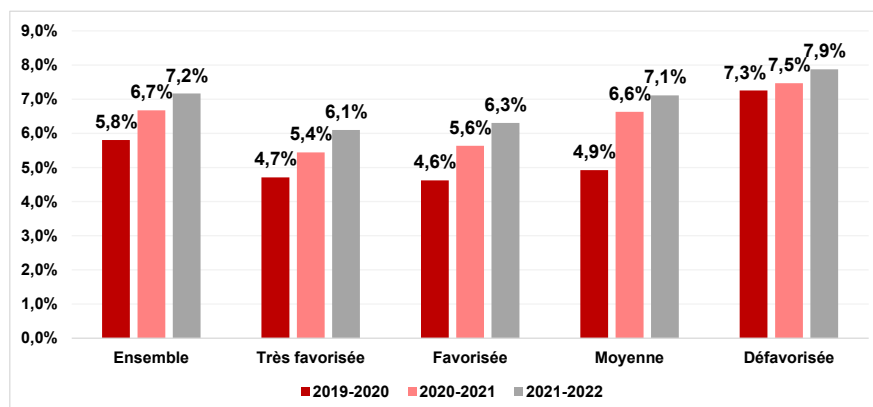
Hormis la 6ème, toutes les classes ont été concernées par l'augmentation du taux de mobilité résidentielle. Ce taux a particulièrement augmenté en seconde professionnelle en passant de 5,9 % à la rentrée 2019 à 9,3 % à la rentrée 2021 (+3,4 points) et seconde générale et

technologique (+2,2 points). Dans le premier degré, les plus fortes hausses concernent les niveaux CE2 et CM2 (+0,8 point).

Les élèves issus de milieux sociaux plus défavorisés sont les plus mobiles.

Dans le second degré, les élèves de milieu social défavorisé sont plus mobiles que les élèves de milieu social très favorisé (7,9 % contre 6,1 %). De manière générale, le taux de mobilité est d'autant plus faible que

Figure 3. Mobilité résidentielle des élèves du 1er cycle du 2nd degré et en seconde selon l'origine sociale (%)



Lecture : à la rentrée 2021, 7,9 % des élèves en formation en collège ou en seconde d'origine sociale défavorisée, résidants et scolarisés dans l'académie d'Orléans-Tours à la rentrée 2020, ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente, contre 7,5 % à la rentrée 2020.

Champ : Élèves inscrits dans le 1er degré en grande section ou en élémentaire, en formation en collège (hors SEGPA) ou en Seconde France entière, secteurs public et privé sous contrat dans des établissements sous tutelle du MENJS.

Source : MENJS-DEPP - Rectorat -DEP

la catégorie socioprofessionnelle des parents est favorisée. Néanmoins, la situation a évolué durant ces dernières années. L'écart entre les taux de mobilité tend à se réduire entre les élèves des milieux sociaux défavorisé et très favorisé : de 2,6 points en 2019, il atteint 1,8 point en 2021. En effet, le taux de mobilité des élèves de milieu social très favorisé a progressé plus rapidement que celui des élèves de milieu social défavorisé (+1,4 point contre +0,6 point). Par ailleurs, les taux de mobilité des élèves des classes sociales moyennes et favorisées ont connu les plus fortes progressions (respectivement +2,1 points et + 2 points) [Figure 3].

Au collège, les taux de mobilité des élèves de catégories sociales défavorisée et moyenne sont supérieurs aux autres quel que soit le niveau. Seul la classe « seconde » se distingue. Ainsi, en seconde générale et technologique, les élèves issus des catégories socioprofessionnelles intermédiaires sont les plus mobiles (8,2 %, contre 7,6 % en moyenne). En seconde professionnelle, il s'agit des élèves de catégorie sociale très favorisée (10,5 %, contre 9,3 % en moyenne) [Figure 3-b en annexe].

Une mobilité le plus souvent de proximité

Les mobilités résidentielles s'effectuent en premier lieu au sein de l'académie : 4,7 % des élèves du 1er degré et 5,7 % des élèves du 2nde degré ayant déménagé habitent toujours dans une commune de la région Centre Val de Loire à la rentrée 2021 alors que seulement 1,6 % des écoliers et 1,5 % des collégiens ou des lycéens de seconde quittent la région. Ce sont donc 74 % des écoliers et 79 % des collégiens ou lycéens de seconde, mobiles entre 2020 et 2021, qui demeurent dans l'académie. Par ailleurs, en 6ème, près de 9 élèves sur 10 mobiles restent dans l'académie contre 80 % des élèves de seconde professionnelle et les trois quarts des élèves de seconde générale et technologique.

Dans le premier degré, les mobilités intra et inter académiques ont progressé de la

même façon entre 2019 et 2021 (+0,3 point chacune). Ces hausses concernent tous les niveaux excepté la classe de CP, où seule la mobilité extra-académique enregistre une hausse (+0,5 point). En Grande Section également, la progression de la mobilité inter académique est supérieure à celle de la mobilité intra académique (+0,4 point contre +0,2 point) [Figure 4-a en annexe].

En collège (hors SEGPA) et en seconde, seule la mobilité intra académique a augmenté dans tous les niveaux sauf en 6ème où elle reste constante et en seconde professionnelle où la mobilité inter académique a aussi légèrement progressé (+0,4 point). En outre, la hausse de la mobilité intra académique concerne plus particulièrement le niveau seconde : +3,0 points pour la seconde professionnelle et +2,1 points pour la seconde GT entre les rentrées 2019 et 2021 [Figure 4-b en annexe].

Un solde positif entre les entrées et sorties de l'académie

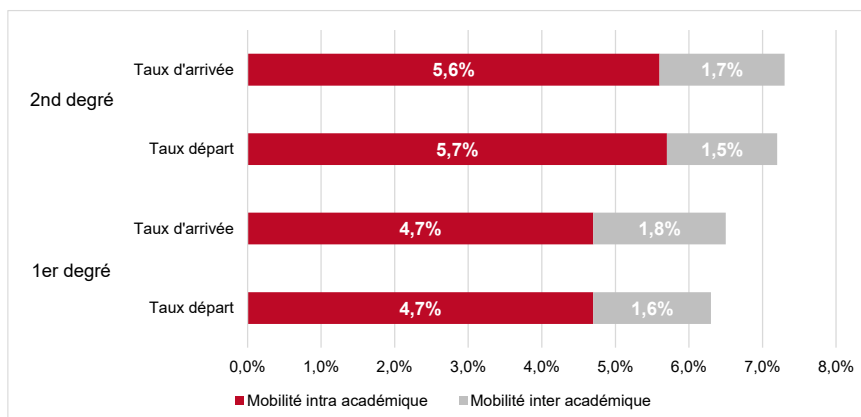
La mobilité résidentielle entre 2020 et 2021 peut aussi être observée du point de vue de l'académie d'arrivée et non de départ comme précédemment. Dans ce cas, ce sont les élèves résidents et scolarisés dans l'académie à la rentrée 2021 qui sont considérés et il s'agit de mesurer l'attractivité de l'académie. Quant à la

mobilité résidentielle selon la commune de départ, calculée depuis le début de l'étude, elle permet de mesurer le taux de départ de l'académie. Les taux de mobilité, selon ces deux points de vue, sont quasiment identiques : 6,5 % pour le 1er degré et 7,3 % pour le 2nd degré (1er cycle et niveau 2nde) pour les taux d'arrivées contre respectivement 6,3 % et 7,2 % pour les taux de départ. La différence s'explique par des taux de mobilité extra-académique légèrement plus élevés [Figure 5].

Au final, les entrées et les sorties de l'académie s'équilibrent avec un solde positif en faveur des arrivées (11 élèves arrivants pour 10 élèves partants). Par rapport à la rentrée précédente, ce solde est stable. En revanche, il est supérieur à celui observé lors de l'année scolaire 2019-2020 qui était à l'équilibre (10 élèves arrivants pour 10 élèves partants).

Les élèves entrant dans l'académie viennent principalement des académies de Versailles (18,7 %), de Créteil (16,3 %), de Besançon (6,8 %), de Rouen (5,5 %), de Nantes (4,5 %) et Grenoble (4,2 %). Ceux qui quittent l'académie partent le plus souvent vers les académies de l'ouest, du sud-ouest et de l'île de France : Nantes (11,4 %), Versailles (10,3 %), Poitiers et Rennes (7,4 %), Bordeaux (7,3 %) et Créteil (5,4 %).

Figure 5. Mobilités résidentielle dans l'académie d'Orléans-Tours selon la commune de départ et d'arrivée en 2021-2022 (%)



Lecture : 1,6 % des écoliers, résidents et scolarisés dans une commune de l'académie à la rentrée 2020, ont déménagé dans une commune hors académie à la rentrée 2021 (taux de départ). Parallèlement, à la rentrée 2021, 1,8 % des écoliers résidents et scolarisés dans une commune de l'académie, résidaient dans une commune hors académie à la rentrée 2020 (taux d'arrivée).

Champ : Éléves inscrits dans le 1er degré en grande section ou en élémentaire, en formation en collège (hors SEGPA) ou en Seconde France entière, secteurs public et privé sous contrat dans des établissements sous tutelle du MENJS.

Source : MENJS-DEPP - Rectorat -DEP

Une mobilité plus importante en Eure-et-Loir ; dans le Cher et l'Indre pour le 1er degré et dans le Loir-et-Cher pour le 2nd degré

Dans le premier degré, les taux de mobilité résidentielle selon le département de départ varient de 5,3 % dans le Loir-et-Cher à 6,8 % dans le Cher et l'Indre. En Eure-et-Loir, la mobilité est aussi plus fréquente que dans l'académie avec un taux de mobilité à 6,7 %. Dans le Loiret, ce pourcentage avoisine le taux académique (6,5 %). Enfin, l'Indre-et-Loire, comme le Loir-et-Cher, sont des départements où les élèves sont les moins mobiles (6,2 %).

Le taux de mobilité résidentielle selon le département d'arrivée est légèrement supérieur au taux de mobilité résidentielle selon le département de départ, excepté en Eure-et-Loir où ils sont égaux. L'écart porte essentiellement sur le taux de mobilité extra-départemental.

Il s'agit en particulier du Loir-et-Cher, qui même avec un taux de mobilité plus faible, enregistre un taux d'arrivée supérieur de 0,6 point au taux de départ [Figure 6a en annexe]. 60 % de ces élèves arrivants viennent d'Ile de France et 40 % du Loiret et de l'Indre-et-Loire. Ces élèves sont scolarisés le plus souvent en GS, CE1 et CM1.

En collège (hors SEGPA) ou en seconde, le taux de départ atteint 7,9 % en Eure-et-Loir et 7,5 % dans le Loir-et-Cher. Il avoisine 7,0 % dans les autres départements de l'académie.

La mobilité résidentielle se réalise en premier lieu entre communes urbaines (34,6 % des écoliers et 34,0 % des collégiens ou lycéens de seconde) puis entre communes rurales (30,6 % des écoliers et 31,1 % des collégiens et lycéens de seconde). Ce sont donc 65,1 % des élèves mobiles qui restent dans le même type de commune. Cette proportion est inférieure de 5 points à ce qui est observé au niveau national. L'écart s'explique par une mobilité des communes rurales vers les communes urbaines plus

importante (15,5 % des écoliers contre 11,0 % au national et 19,3 % des collégiens et lycéens de seconde contre 13,9 % au national). [Figures 7a et 7b en annexe].

Une mobilité plus fréquente surtout dans les aires d'éducation « Parcours » limitrophes aux autres régions

Le zonage aires d'éducation « Parcours », développé en 2021 par des services statistiques du ministère de l'Education nationale et de la jeunesse, a été conçu pour répondre à des problématiques liés au parcours et à la réussite des élèves. Il s'appuie sur les flux d'élèves entre les communes de résidence et les communes de scolarisation sur l'ensemble des établissements public et privé de l'Education nationale [cf encadré en fin de publication].

Dans le premier degré, les taux de départ varient de 5,3 % dans l'aire d'éducation de Romorantin-Lanthenay à 8,5 % pour celle de Saint-Amand-Montrond (pour rappel, la moyenne académique est de 6,3 %). Les taux d'arrivées sont compris entre 5,4 % dans l'aire de Blois et 8,5 % dans les aires de Saint-Amand-Montrond et de Chinon (moyenne académique de 6,5 %).

Chez les collégiens et lycéens de seconde, les taux de départ varient de 5,7 % dans l'aire du Blanc à 9,4 % dans l'aire d'Argenton-sur-Creuse (moyenne académique de 7,2 %). Les taux d'arrivées sont compris entre 5,6 % dans l'aire de Vierzon et 9,0 % dans la zone de Chinon (moyenne académique de 7,3 %) [Figure 8].

Entre 2020 et 2021, les aires d'éducation « Parcours » de Chinon au sud-ouest de l'Indre-et-Loire et de Montargis à l'est du Loiret enregistrent les plus forts taux de mobilité, de départ ou d'arrivée, aussi bien dans le 1er que dans le 2nd degré. Dans ces deux zones géographiques, le taux de mobilité varie entre 7,5 % dans le 1er degré et 9,0 % dans le 2nd degré avec un solde entre les arrivées et les départs

positif (d'environ +0,5 point, soit 6,0 % d'élèves arrivants en plus que de partants pour l'aire de Chinon et 8,0 % d'élèves arrivants en plus pour l'aire de Montargis).

L'aire de Saint-Amand-Montrond au sud du Cher connaît aussi un taux de mobilité plus élevé, avoisinant 8,0 % dans le 1er et le 2nd degré, avec un solde entrées-sorties qui s'équilibre. Dans l'aire de Châteaudun, la mobilité est plus fréquente à la fois dans le 1er et le 2nd degré mais le solde entrées-sorties est cependant négatif (-1 point entre les taux de mobilité soit 9 élèves arrivants pour 10 élèves partants). Enfin, la mobilité est inférieure à la référence académique dans les aires de Dreux et d'Orléans [Figure 8].

Dans les autres aires d'éducation, des différences apparaissent selon le degré d'enseignement.

Dans le 1er degré, le taux de mobilité est supérieur à la moyenne académique (6,3 %) dans les aires de Chartres, Bourges, Châteauroux et Argenton-sur-Creuse et le solde entrées-sorties s'équilibre.

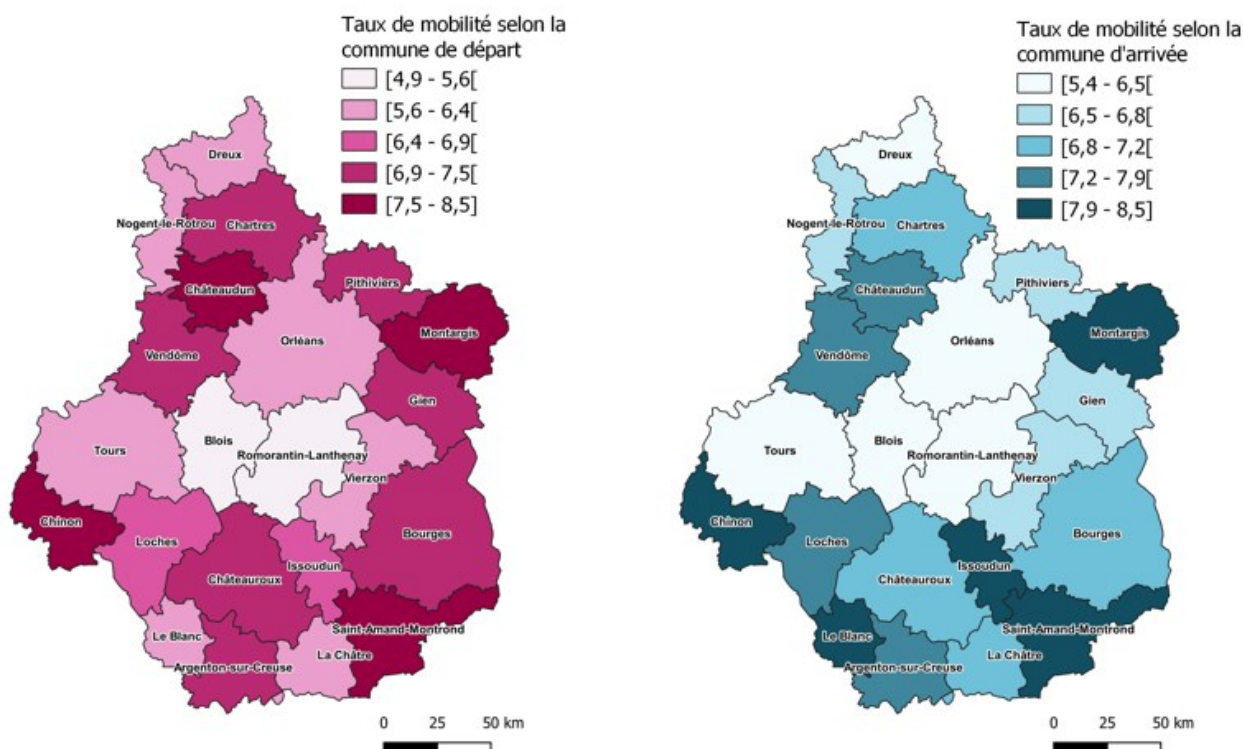
La mobilité est également plus fréquente au sein des aires d'Issoudun, du Blanc et de La Châtre ainsi que dans les aires de Vendôme et de Loches, avec des taux d'arrivées supérieurs aux taux de départ : le solde atteint 1,8 point pour Issoudun et Le Blanc (13 élèves arrivants pour 10 élèves partants pour ces deux territoires avec des taux d'arrivée respectivement de 8,3 % et de 7,9 %), 1,1 point pour Loches et 0,7 point pour Vendôme (soit 11 élèves arrivants pour 10 élèves partants pour ces deux zones).

En revanche, pour les aires de Gien et de Pithiviers, où le taux de départ est de 7,0 %, le solde est légèrement négatif (-0,4 point soit 5,0 % d'élèves arrivants en moins que de partants pour chacune de ces aires).

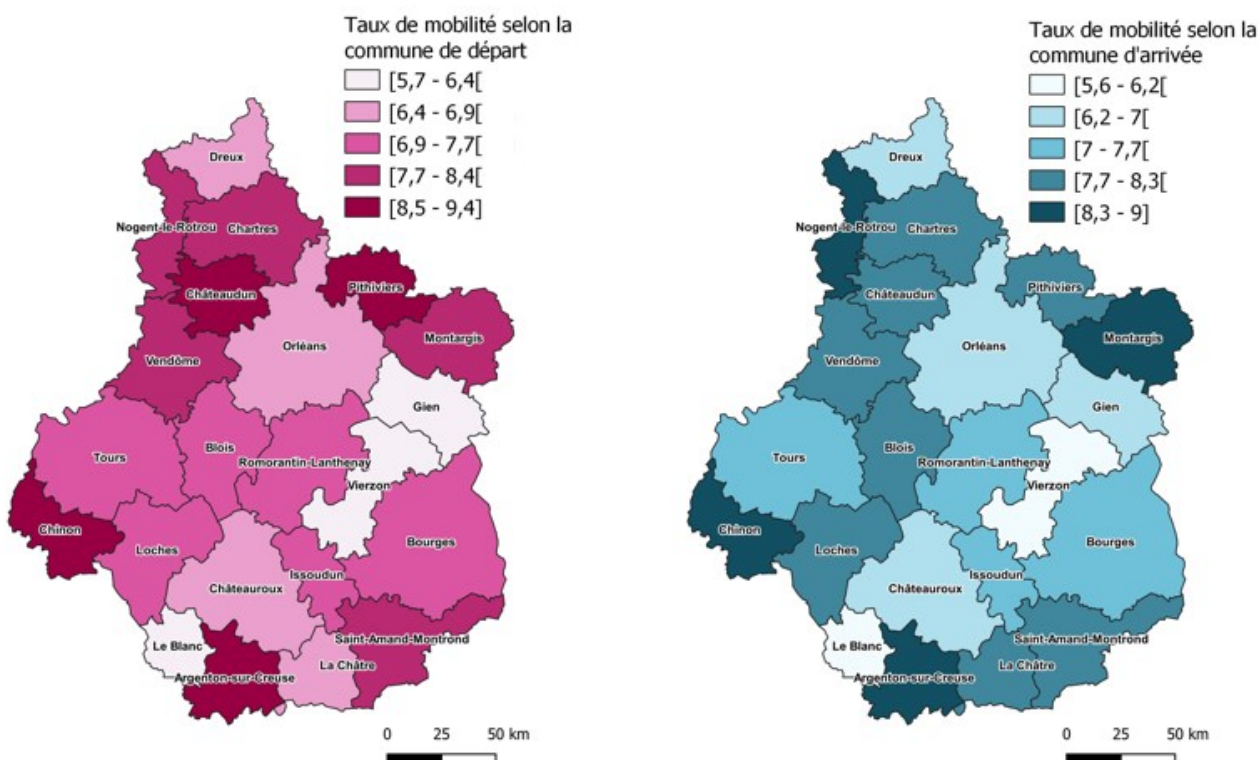
La mobilité résidentielle est plus faible dans les aires situées sur l'axe ligérien (Orléans, Blois et Tours), au centre de l'académie

Figure 7. Mobilité résidentielle des élèves selon les aires d'éducation « Parcours » en 2021-2022 (%)

1er degré



2nd degré (1er cycle et seconde)



Lecture : à la rentrée 2021, 6,9 % des écoliers et 7,0 % des collégiens (hors SEGPA) et des lycéens de seconde, résidants et scolarisés dans l'aire d'éducation "Parcours" de Bourges à la rentrée 2020, ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente. Ces taux de mobilité sont identiques pour les élèves résidants et scolarisés dans cette aire d'éducation à la rentrée 2021.

Champ : Élèves inscrits dans le 1er degré en grande section ou en élémentaire, en formation en collège (hors SEGPA) ou en Seconde France entière, secteurs public et privé sous contrat dans des établissements sous tutelle du MENJS.

Source : MENJS-DEPP - Rectorat -DEP

(Vierzon et Romorantin-Lanthenay) et au nord de l'académie (Nogent-le-Rotrou et Dreux).

Dans le second degré, les aires d'éducation d'Argenton-sur-Creuse et de Pithiviers ont des taux de départ importants (respectivement 9,4 % et 8,4 % pour une moyenne académique de 7,2 %) et supérieurs aux taux d'arrivée d'où un solde négatif (-1,0 point dans chaque zone, soit 9 élèves arrivants pour 10 partants).

La mobilité résidentielle est aussi plus fréquente dans les aires de Chartres et de Nogent-le-Rotrou, de Blois, de Loches et de La Châtre (surtout pour le taux d'arrivée dans ces 3 dernières zones) avec un solde entrées-sorties positif (+1,6 point pour La

Châtre soit 12 élèves arrivants pour 10 élèves partants et +0,5 point en moyenne dans les autres zones, ce qui représente 8,0 % d'élèves arrivants en plus que de partants pour Loches, 7,0 % d'élèves arrivants en plus pour Blois, 5,0 % d'arrivants en plus pour Nogent-le-Rotrou et 4,0 % d'élèves arrivants en plus pour Chartres).

Avec un taux de mobilité entre 7,4 % et 7,9 %, les aires de Vendôme, Romorantin-Lanthenay et Issoudun enregistrent un solde entrées-sorties nul.

Dans le même temps, les aires d'éducation de Tours et de Bourges ont une mobilité très proche de la moyenne académique avec un solde à l'équilibre.

Enfin, la mobilité résidentielle est plus faible dans les aires de Gien, de Châteauroux et Le Blanc, en plus des aires citées au début (Orléans et Dreux). ■

Pour en savoir plus

Le stats infos 22.07 est en ligne sur le site de l'académie :

<https://www.ac-orleans-tours.fr/publications-et-stats-infos-121478>

La méthodologie, les tableaux, les graphiques et les données complémentaires figurent dans le fichier Excel accompagnant la publication.

Les aires d'éducation

Ce zonage a été développé en 2021 par des services statistiques du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des Sports (MENJS) pour répondre à des problématiques liées au parcours et à la réussite des élèves. Il s'appuie sur les flux d'élèves entre les communes de résidence et les communes de scolarisation sur l'ensemble des établissements public et privé de l'Éducation nationale.

La méthodologie de construction respecte la logique principale des zonages statistiques, au sens où elle constitue une partition du territoire constitué par les départements de France métropolitaine et d'outre-mer. Le zonage a été réalisé à partir de regroupement de communes. Ainsi, il permet une utilisation simple et la mise en relation avec la plupart des bases de données disponibles. En outre, il offre une maille territoriale pertinente pour le suivi fin des politiques éducatives.

Dans l'académie d'Orléans-Tours, 22 aires d'éducation « Parcours » ont été construites. 3 dans le Cher, 4 en Eure-et-Loir, 5 dans l'Indre, 3 en Indre-et-Loire, 3 dans le Loir-et-Cher et 4 dans le Loiret.



Les aires d'éducation dans l'académie d'Orléans-Tours : 22 zones "Parcours"



Réalisation : Division de l'évaluation et de la prospective, Rectorat, juillet 2021
Source : Depp, IGN-AdminExpress COG

